

LE GROUPE APICIL SIGNE UNE **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGEFIPH** POUR RENFORCER SA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

— Engagé en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité et de l'inclusion, le Groupe APICIL, troisième Groupe de Protection Sociale en France, a signé ce jour une convention de partenariat avec l'Agefiph. Cette démarche vise à soutenir et renforcer sa politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap grâce à un plan d'actions ambitieux déployé sur 3 ans avec l'accompagnement et le soutien financier de l'Agefiph. La signature de la convention s'est déroulée en marge de l'Université du Réseau des référents handicap 2021 organisée sous un format digital par l'Agefiph, avec la participation de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, de Malika Bouchehioua, Présidente de l'Agefiph, et de Philippe Barret, Directeur Général du Groupe APICIL.

Une politique d'emploi engagée

APICIL est un groupe de protection sociale et patrimoniale, paritaire et mutualiste, spécialiste des métiers de la santé, de la prévoyance, de la retraite, de l'épargne et des services financiers. Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés a toujours été l'un des axes forts de sa politique diversité et inclusion qui s'attache depuis toujours à porter des valeurs de partage, d'excellence et d'engagement.

Le groupe est notamment signataire de la **Charte de la Diversité en Entreprise** depuis 2012 et d'un **accord interne sur la Diversité et l'Inclusion** depuis janvier 2021. Un engagement qui devrait se poursuivre prochainement grâce à la **labellisation Diversité et Egalité Professionnelle** et l'ensemble des projets menés avec l'Agefiph.

L'emploi des personnes en situation de handicap fait partie intégrante des politiques des groupes de protection sociale (GPS) comme APICIL. Au sein de la **branche Retraite complémentaire et Prévoyance, la proportion de salariés en situation de handicap s'élève en effet à 6,4%** pour atteindre un effectif total de 1 939 collaborateurs dont 97% de CDI (chiffres 2019).

Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, se félicite de cette convention :

« Je salue la mobilisation de toutes les entreprises qui travaillent et s'engagent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, elles sont nombreuses à mettre en œuvre des actions en faveur de leur insertion et de leur maintien dans l'emploi. Je sais pouvoir compter sur la poursuite de cette mobilisation, des entreprises et des acteurs de l'emploi des personnes handicapées pour continuer à construire un monde du travail inclusif ».

Une convention avec l'Agefiph pour aller encore plus loin

Après avoir mené un audit de ses actions en faveur des personnes en situation de handicap avec l'aide d'un cabinet spécialisé, APICIL a travaillé de manière étroite avec la délégation régionale de l'Agefiph Auvergne-Rhône-Alpes pour aboutir à une **convention de partenariat ambitieuse**. Un texte articulé autour de trois objectifs majeurs :

- **Structurer et formaliser la politique handicap du groupe** afin de faire progresser les mentalités et les pratiques internes dans toutes ses entités ;
- **Faire progresser le taux d'emploi global des personnes en situation de handicap** pour dépasser les 6% d'ici à trois ans, et installer de manière durable l'inclusion des salariés handicapés par la diffusion et l'harmonisation des bonnes pratiques et des actions dédiées.
- **Bénéficier pleinement de l'expertise de l'Agefiph** et de son soutien financier pour le déploiement de son plan d'actions.

Pour atteindre ces objectifs, APICIL envisage de mener un plan d'actions en 6 axes :

- Sensibilisation et formation
- Information et communication
- Recrutement et intégration
- Accompagnement des parcours professionnels des salariés handicapés
- Maintien dans l'emploi
- Collaboration avec le secteur protégé et adapté

« Le Groupe APICIL est heureux de s'engager aux côtés de l'Agefiph pour structurer sa politique handicap, avec pour objectif de faire progresser l'ensemble du Groupe tant au niveau quantitatif (taux d'emploi, nombre de recrutements, maintien dans l'emploi, etc.) que qualitatif (évolution des représentations sur le handicap, développement des compétences des salariés handicapés, etc.). Concernant spécifiquement le taux d'emploi de personnes en situation de handicap, cette nouvelle convention nous permettra d'intégrer la spécificité de chaque entité employeur et ainsi d'atteindre les 6% exigés par la loi (ce taux était de 5% en 2020). L'accompagnement de l'Agefiph et son soutien financier vont nous permettre de déployer et mutualiser nos actions déjà existantes » **explique Philippe Barret, Directeur Général du Groupe APICIL**

Un accompagnement durable de l'Agefiph

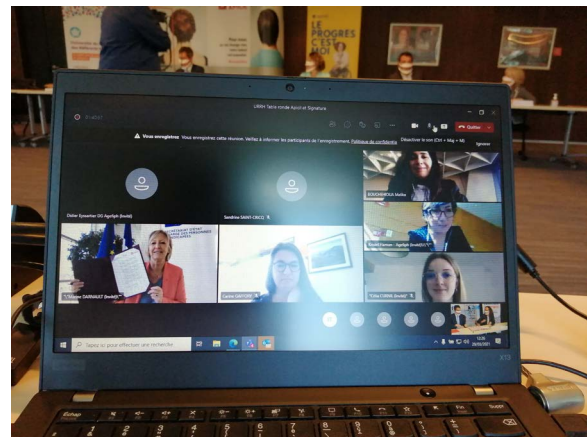
Pour permettre à APICIL de mener à bien l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la convention de partenariat, l'Agefiph soutiendra le groupe grâce à un accompagnement personnalisé :

- Un **appui** à la responsable de la mission handicap et à tous les référents du groupe pour assurer une **appropriation de l'offre de services de l'Agefiph et de ses partenaires et des aides financières existantes** ;

- **La mise à disposition d'outils dédiés aux entreprises et un appui à leur utilisation** (site Internet, centre de ressources, plaquettes, affiches, Activ Box, jeu Handipoursuite, Réseau des référents handicap et son espace collaboratif) ;

- **Un accompagnement individualisé et renforcé** par la chargée d'études et de développement référente de l'entreprise grâce à des rendez-vous réguliers.

« Avec cette convention, APICIL et l'Agefiph rappellent que l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap dans l'emploi est possible. Aujourd'hui, les ambitions du groupe en matière d'inclusion se réalisent, notamment grâce au travail accompli avec la délégation régionale de l'Agefiph qui restera très investie à ses côtés pour mener à terme l'ensemble des engagements. L'Agefiph restera particulièrement mobilisée aussi longtemps que nécessaire pendant la crise sanitaire pour protéger l'emploi des personnes handicapées. » **souligne Malika Bouchehioua, Présidente de l'Agefiph**



À PROPOS DU GROUPE APICIL

— Le Groupe APICIL, 3^{ème} groupe français de Protection Sociale avec 3,2 Mds € de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé prévoyance, épargne et services financiers ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. Chaque jour, les 2176 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 47 000 entreprises et 2 millions d'assurés protégés. Avec ses membres, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins des plus généraux aux plus spécifiques (handicap, BTP...) et dans toutes les étapes de leur vie. Paritaire et mutualiste, le Groupe APICIL soutient des causes d'intérêt général et contribue ainsi à l'avancée de projets sociétaux majeurs.

Plus d'informations sur <https://www.groupe-apicil.com/> Suivez notre actualité sur Twitter

CONTACTS PRESSE

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE - apicil@rumeurpublique.fr
Marie GOISLARD – Tél. : 01.55.74.52.33 / 06.21.23.37.75
Anastasia SILVA – Tél. : 01.55.74.84.98
Hamza BOUALI – Tél. : 01.55.74.52.13 / 07.85.06.79.47

GROUPE APICIL - Karine MARIE
karine.marie@apicil.com
Tél. : 06.99.15.66.59